



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

**MR3-S Solvant de nettoyage puissant**

---

**SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE****1.1. Identificateur de produit**

<b>Nom commercial</b>	MR3-S
<b>No du produit</b>	5167

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

<b>Utilisations identifiées</b>	Nettoyant-décapant de marquage au jet d'encre sur les aciers
---------------------------------	--

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

<b>Distributeur</b>	<b>HEPRO SARL</b> 17 POLE CRAU DURANCE F-13670 ST ANDIOL France Tél. : 0033 - 04 84 250 500 Fax : 0033 - 04 90 24 96 72 direct@hepro.fr
---------------------	---

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

<b>numéro ORFILA</b>	
+ 33(0)1 45 42 59 59	
<b>Emergency Contact Number (Outside Office Hours)</b>	
+441865 407333	
<b>Sds No.</b>	587

## SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (CE 1272/2008)

Risques Physiques et Chimiques	Flam. Liq. 2 - H225
Pour l'homme	EUH066; Eye Irrit. 2 - H319; STOT Single 3 - H336
Pour l'environnement	Non classé.

#### Classification (67/548/CEE)

F; R11 Xi; R36 R66 R67

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

No CE 201-159-0

#### Etiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008



Mention D'Avertissement	Danger	
Mentions De Danger	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Conseils De Prudence	P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
	P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
	P305+351+338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P304+341	EN CAS D'INHALATION: s'il ya difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
	P311	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette	EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### 2.3. Autres dangers

## SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

Nom commercial	BUTANONE
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119457290-43
No CAS	78-93-3
No Index CE	606-002-00-3
No CE	201-159-0

#### Commentaires Sur La Composition

Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

## SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

#### Inhalation

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Consulter un médecin si les troubles persistent.

#### Ingestion

Garder au repos, au chaud et à l'air frais. Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau (200-300 ml). Consulter un médecin.

#### Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si les troubles persistent.

#### Contact avec les yeux

Rincer abondamment et immédiatement à l'eau pendant 15 minutes au maximum. Enlever les lentilles de contact et bien écarquiller l'œil. Consulter immédiatement un médecin. Continuer à rincer.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Inhalation

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

#### Ingestion

Peut causer des gênes en cas d'ingestion.

#### Contact avec la peau

Un contact prolongé peut entraîner des rougeurs, de l'irritation et de la peau sèche.

#### Contact avec les yeux

Peut causer une irritation grave des yeux.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucunes recommandations, mais les premiers soins peuvent néanmoins être requis en cas d'exposition, inhalation ou ingestion accidentelle du produit. En cas de doute : CONSULTER RAPIDEMENT UN MEDECIN !

## SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction

En cas d'incendie, utiliser une mousse résistante à l'alcool, le dioxyde de carbone, la poudre ou l'eau pulvérisée.

#### Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### **Produits de combustion dangereux**

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

#### **Risques particuliers**

Oxydes de : Carbone.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### **Procédures De Lutte Contre L'Incendie**

Établir une digue pour collecter l'eau d'extinction. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les récipients.

#### **Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu**

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

## **SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Respecter les conseils de prudence décrits dans cette fiche de données de sécurité. Interdiction de fumer et d'utiliser une flamme ouverte ou d'autres sources d'inflammation. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Assurer une ventilation efficace.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

IMMÉDIATEMENT avertir l'autorité nationale sur l'environnement aquatique ou une autre autorité compétente en cas de déversements ou émissions dans les réseaux d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une matière inerte, humide et incombustible, puis rincer la zone avec de l'eau. Recueillir la matière déversée en récipients, bien sceller et livrer pour élimination selon la réglementation locale.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

## **SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Éviter l'inhalation de vapeurs et aérosols. Assurer une ventilation adéquate.

### 1.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder les récipients hermétiquement fermés. Entreposer dans le récipient original. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.

#### **Critères De Stockage**

Entreposage des liquides inflammables.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

## SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Appellation	NORM E	VME - 8 Hrs		VLE - 15 Min		Obs.
BUTANONE	VLEP	200 ppm	600 mg/m3			

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### DDSE

Industrie	Dermique	Long terme	1161	ma/ka/jour
Industrie	Inhalation.	Long terme	600	ma/m3
Consommateur	Dermique	Long terme	412	ma/ka/jour
Consommateur	Inhalation.	Long terme	106	ma/m3
Consommateur	Oral	Long terme	31	ma/ka/jour
CPSE				
Eau douce	55.8	ma/l		
Eau de mer	55.8	ma/l		
ITER	709	ma/l		
Sédiment	284.7	ma/ka		
Sol	22.5	ma/ka		

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### Équipements de protection



#### Mesures d'ingénierie

Assurer une ventilation efficace. Respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle et réduire au minimum le risque d'inhalation de vapeurs.

#### Protection respiratoire

Si la ventilation est insuffisante, une protection respiratoire appropriée doit être disponible.

#### Protection des mains

Les gants en caoutchouc de butyle sont recommandés. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

#### Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées.

#### Autres Mesures De Protection

Porter un tablier en caoutchouc. Porter des chaussures en caoutchouc.

#### Mesures d'hygiène

Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Enlever promptement tout vêtement mouillé ou contaminé. Se laver rapidement en cas de contact avec la peau ou contamination de la peau. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Défense de manger, de fumer ou de placer des fontaines à eau à proximité de la zone de travail.

## SECTION 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide clair.
Couleur	Incolore.
Odeur	Âcre.
Solubilité	Soluble dans l'eau.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	79 - 81
Point de fusion (°C)	-86
Densité relative	0.805 @ 20
Densité Volumique	804 - 806 kg/m3
Densité de vapeur (air=1)	>1
Pression de vapeur	9.3 kPa @ 20
Taux d'évaporation	6
Viscosité	0.52 cSt @ 25
Solubilité (G/100G H2O@20°C)	26.3
Point d'éclair	-4
Température d'auto-inflammation (°C)	>450
Limite D'Inflammabilité - Inférieure (%)	1.8
Limite D'Inflammabilité - Supérieure (%)	11.5

### 9.2. Autres informations

Poids moléculaire	72
Composés organiques volatils COV	YES

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Réaction avec: Les agents oxydants forts.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable à température normale et l'emploi recommandé.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

#### Polymérisation Dangereuse

Ne polymérise pas.

### 10.4. Conditions à éviter

Éviter les températures excessives pendant de longues périodes. Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation.

### 10.5. Matières incompatibles

#### Matières À Éviter

Oxydants forts.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de : Carbone.

# SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

### **Toxicité aiguë:**

#### **Toxicité aiguë (DL50 orale)**

>2193 mg/kg Rat

OECD 423

#### **Toxicité aiguë (DL50 dermique)**

> 5000 mg/kg Lapin OECD 402

#### **Inhalation**

Les vapeurs peuvent irriter l'appareil respiratoire ou les poumons. Les vapeurs peuvent provoquer somnolence et vertiges.

#### **Ingestion**

Peut causer des douleurs à l'estomac ou des vomissements. Peut entraîner des nausées, des maux de tête, des vertiges et de l'enivrement.

#### **Contact avec la peau**

Irritant pour la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### **Contact avec les yeux**

Irritant pour les yeux.

# SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

## **Écotoxicité**

Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

### 12.1. Toxicité

#### **Toxicité Aiguë Pour Les Poissons**

Ne pas considéré comme toxique pour les poissons.

**CL 50, 96 H, Poisson, mg/l** 1690

**Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l** 5091

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### **Dégradabilité**

Le produit est facilement biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### **Potentiel de bio-accumulation**

Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### **Mobilité :**

Ce produit est soluble dans l'eau.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

Non déterminé.

## SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Informations générales

Ne pas percer ou brûler, même pas après vidange. Les chiffons et similaires mouillés avec des liquides inflammables doivent être jetés dans des seaux ignifuges spéciaux. Les déchets sont classifiés comme des déchets dangereux. Éliminer dans une décharge autorisée conformément aux réglementations locales d'élimination des déchets.

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

## SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Généralités Porter un vêtement de protection complet pendant la manipulation de ce produit.

#### 14.1. Numéro ONU

No. UN (ADR/RID/ADN)	1193
No. UN (IMDG)	1193
No. UN (ICAO)	1193

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport ETHYL METHYL KETONE (METHYL ETHYL KETONE)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

<b>Classe ADR/RID/ADN</b>	3
<b>Classe ADR/RID/ADN</b>	Classe 3 : Liquides inflammables.
<b>No. D'Étiquette ADR</b>	3
<b>Classe IMDG</b>	3
<b>Classe/Division ICAO</b>	3
<b>Étiquettes De Transport</b>	



#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage ADR/RID/ADN	II
Groupe d'emballage IMDG	II
Groupe d'emballage ICAO	II

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

**Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin**  
Non.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EMS	F-E, S-D
Code Hazchem	•2YE
No. De Danger (ADR)	33
Code restriction de tunnel	(D/E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

## SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### Législation UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée.

## SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

### Commentaires De Mise A Jour

OBS: Lignes en marges signifient des corrections importantes par rapport à la version précédente.

**Date de révision** 26.07.2010

**Révision** 01

**No FDS** 587

**État De La Fiche De Sécurité** Approuvé.

**Date** 26.07.2010

**Signature** Jitendra Panchal

### Phrases - R (Texte Intégral)

R11 Facilement inflammable

R36 Irritant pour les yeux.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

### Mentions De Danger Complètes

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.